

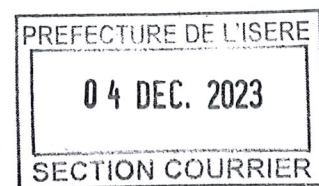
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCHABOUD

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf novembre,
Le conseil Municipal de Montchaboud dûment convoqué le 16/11/2023
S'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur SOTO Guy, Maire.

Nombres de conseillers en exercice : 11
Présents : 8 Votants : 8
Pour : 8 Contre : Abstention :

Secrétaire de séance : Chantal MATHIEU
Excusés : Jean-François ARMAND, Alain RET, Véronique FELTRIN

N° 27-2023



OBJET : fixation durée d'amortissement

Les instructions budgétaires M57 précisent les obligations en matière d'amortissement et permettent aux collectivités d'en fixer librement les durées, tout en respectant les limites fixées pour chaque catégorie d'immobilisation.

En application de l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le seuil unitaire en deçà duquel les subventions d'équipement ou les immobilisations de faible valeur s'amortissent en un an, est fixé à 3000 € pour la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur Le Maire.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.



« certifie le caractère exécutoire de l'acte
compte tenu de son envoi en Préfecture
le 30/11/2023 et de sa notification le 30/11/2023 »